



# TYPOLOGIE DU SURENDETTEMENT À LA MARTINIQUE

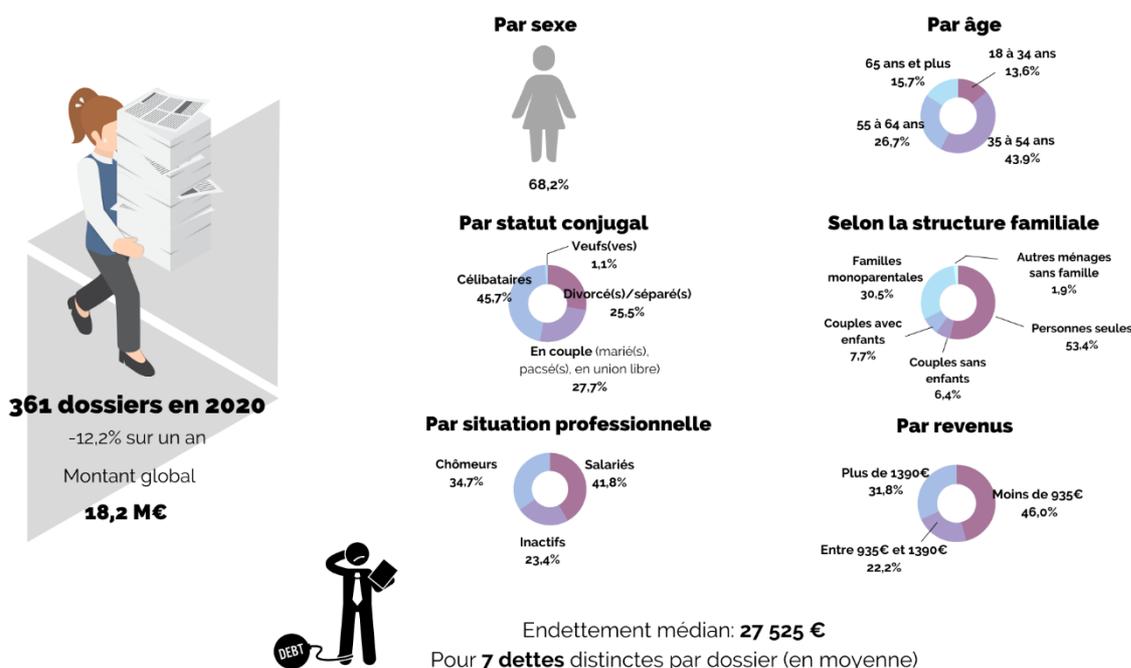
Une personne en surendettement est dans « l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir »<sup>1</sup>. Elle peut déposer un dossier auprès de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) qui, à l'instar de la Banque de France dans l'Hexagone, assure le secrétariat de la commission de surendettement à la Martinique.

La commission examine le dossier et statue sur sa recevabilité, c'est-à-dire détermine si cette personne est ou non en situation de surendettement et si elle peut bénéficier d'une aide à la résolution de cette situation. Si c'est le cas, la commission recherche la solution la plus adaptée à la situation personnelle du surendetté : mesure de remboursement (aménagement partiel ou total de l'endettement) ou mesure de rétablissement personnel (effacement total des dettes).

La présente typologie est réalisée à partir des données extraites de l'ensemble des situations déclarées recevables en 2020 par la commission de surendettement. Cette étude permet de préciser le profil sociodémographique et professionnel des ménages en situation de surendettement, le niveau et la structure de leurs ressources ainsi que les caractéristiques de leur endettement.

## Synthèse

### Quel est le profil des personnes surendettées?



1 Article L.711 du Code de la consommation.

En 2020, la commission de surendettement a reçu 361 dossiers, en baisse de 12,2 % par rapport à 2019. Cette baisse, accentuée par les restrictions liées à la crise sanitaire, s'inscrit toutefois dans la tendance à la diminution du nombre de dossiers depuis plusieurs années.

En 2020, ces dossiers font apparaître parmi les personnes surendettées une prédominance de femmes, de célibataires, de personnes âgées de 55 à 64 ans et de personnes sans occupation professionnelle (chômeur et inactif).

En majorité, les personnes en situation de surendettement disposent de ressources n'excédant pas le SMIC. En conséquence, leur capacité de remboursement est nulle ou faible (<450 € par mois).

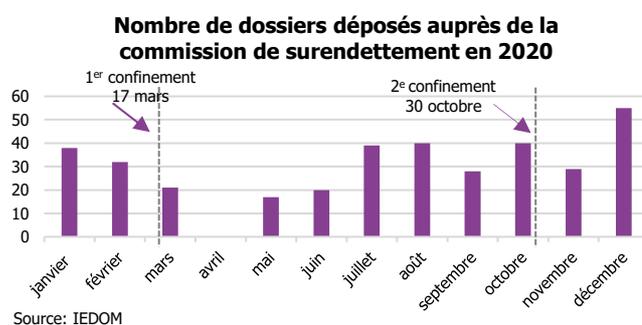
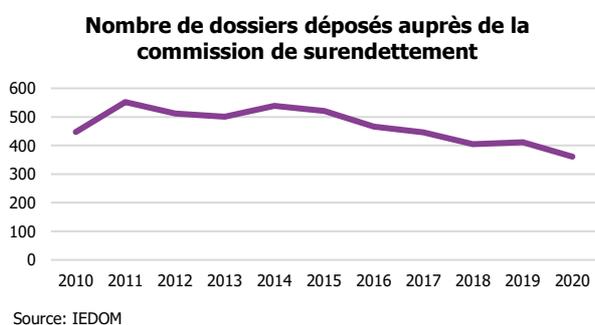
En 2020, l'endettement médian s'élève à 27 525 euros par dossier, pour un endettement global de 18,2 millions d'euros à l'échelle de la Martinique. Cette endettement est principalement constitué de dettes financières.

Enfin, la Martinique se distingue de l'Hexagone par une proportion plus importante parmi les surendettés de femmes, de célibataires, de personnes hébergées à titre gratuit ainsi que de salariés (catégorie des employés).

## I – État des lieux du surendettement : la décrue du nombre de dossiers continue

Depuis la mise en place de la commission de surendettement en 1989<sup>1</sup>, 8 818 dossiers ont été déposés en Martinique. Au cours des 10 dernières années, deux pics d'activité ont été enregistrés : en 2011, suite à l'application de la loi Largarde<sup>2</sup>, et en 2014, suite à la mise en place des mesures immédiates<sup>3</sup>. Depuis 2014, le nombre de dossiers soumis à la commission décroît.

**Le nombre de dossiers déposés par habitant est régulièrement inférieur à celui de l'Hexagone** : en 2020, on compte ainsi en Martinique 1,0 dossier pour 1 000 habitants contre 1,6 dossier dans l'Hexagone. Cet écart est caractéristique des DOM où, en moyenne, 0,9 dossier par habitant ont été déposés en 2020. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. Le premier est d'ordre socioéconomique : les DOM compteraient une proportion de personnes en difficulté pour réaliser des démarches administratives plus élevée<sup>4</sup>. Le deuxième est d'ordre socioculturel : les comportements induits par l'insularité et l'exiguïté du territoire peuvent constituer des freins au dépôt de dossier. La solidarité et l'entraide familiale, d'une part, et le souci de dignité, d'image et de confidentialité, d'autre part, dissuadent d'entreprendre cette démarche. Enfin, la méconnaissance de la commission de surendettement bride sa saisine par la population concernée.



**À la Martinique, 361 dossiers sont déposés en 2020 auprès de la commission de surendettement.** Le nombre de dossiers s'inscrit en baisse de 12,2 % par rapport à 2019. Entre 2010 et 2019, 40 dossiers en moyenne sont déposés mensuellement à la commission de surendettement, contre 30 en 2020. Cette baisse marquée est en partie imputable aux restrictions liées à la crise sanitaire. Ainsi en avril, au cœur du premier confinement, la commission n'a enregistré aucun dépôt. En effet, si la réception et le traitement des dossiers de surendettement ont été assurés sans discontinuer par la commission, les restrictions de déplacement ont contraint les débiteurs à différer le dépôt<sup>5</sup> de leur dossier<sup>6</sup>.

Sur les 361 dossiers déposés en 2020, 330 sont soumis à la commission pour examen de recevabilité<sup>7</sup>. Parmi eux, 21 sont déclarés irrecevables, portant le taux d'irrecevabilité (calculé à partir du nombre de dossiers déposés) à 5,8 %. 309 sont considérés comme recevables par la commission.

<sup>1</sup> Loi Neiertz du 31 décembre 1989.

<sup>2</sup> Cette loi vise la protection des personnes surendettées par la réduction des durées de plans.

<sup>3</sup> Ces mesures permettent un allègement de la durée moyenne des procédures.

<sup>4</sup> Selon l'[Insee en 2018](#), 13,0 % de la population âgée de 16 à 65 ans est en situation d'illettrisme en Martinique (contre 7,0 % dans l'Hexagone).

<sup>5</sup> À la fin du premier semestre 2021, le nombre de dossiers déposés est en hausse par rapport au premier semestre 2020 (+46,1 %) et par rapport au premier semestre 2019 (+6,9 %).

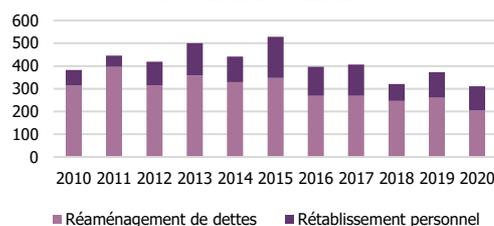
<sup>6</sup> Depuis décembre 2020, un dispositif de démarche en ligne a été mis en place pour pallier la fermeture des guichets d'accueil du public. Pour y accéder, il faut se rendre sur le site internet de l'IEDOM Martinique rubrique Particuliers : <https://www.iedom.fr/martinique/particuliers/surendettement/article/informations-pratiques>.

<sup>7</sup> La recevabilité du dossier est soumise à 3 conditions cumulatives : le débiteur doit être une personne physique, l'endettement doit porter uniquement sur des dettes personnelles et le débiteur doit être de bonne foi.

Au sein des dossiers recevables (309), 34 % sont orientés vers une mesure de rétablissement personnel. C'est moins qu'au niveau national (45 %) et moins qu'au niveau des DOM (47 %). Dans ce cadre, les ménages voient leurs dettes intégralement effacées<sup>1</sup>. Cet effacement peut être prononcé avec liquidation judiciaire, lorsque le surendetté possède un patrimoine cessible. En 2020, 105 mesures d'effacement de dettes ont effectivement été prononcées, dont 104 sans liquidation judiciaire.

Par ailleurs, 66 % des dossiers recevables sont orientés vers une procédure de réaménagement de dettes. Selon cette procédure, en 2020, 19 dossiers aboutissent à la conclusion d'un plan conventionnel de redressement et 185 font l'objet de mesures imposées par la commission.

**Orientation des dossiers de surendettement**



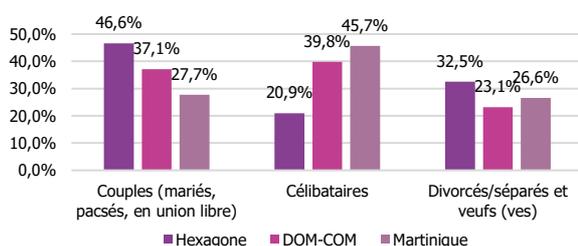
Source: IEDOM, Banque de France

## II – Le profil des surendettés : une majorité de femmes

### Le surendettement concerne davantage les femmes et les célibataires...

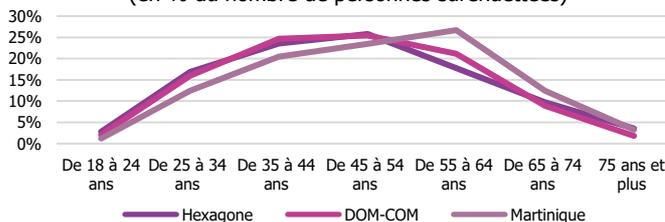
En 2020, l'enquête typologique révèle qu'à la Martinique 68,2 % des personnes surendettées sont des femmes. C'est significativement plus que dans l'Hexagone (où elles représentent 53,8 % des cas) ou même dans les DOM (61,3 %). Par ailleurs, selon le statut conjugal, seuls 27,7 % des débiteurs surendettés sont en couple à la Martinique, contre 46,6 % dans l'Hexagone et 37,1 % dans les DOM-COM. Les personnes seules (72,3 %) se partagent quant à elles entre une majorité de célibataires (45,7 %), et une minorité de veufs(ves) ou divorcé(e)s/séparé(e)s (26,6 %). Si bien qu'au sein des ménages surendettés martiniquais, 33,8 % sont composés de femmes seules (contre 19,6 % pour les hommes seuls), et 28,0 % sont composés de femmes seules avec enfants (contre 2,6 % pour les hommes seuls avec enfants).

**Statut conjugal des personnes surendettées**



Source: IEDOM, Banque de France

**Répartition des surendettés par âge en 2020**  
(en % du nombre de personnes surendettées)



Source: IEDOM, Banque de France

En termes d'âge, la tranche la plus représentée parmi les personnes surendettées est celle des 55 à 64 ans (26,7 %). C'est une spécificité martiniquaise : dans l'Hexagone comme dans les DOM, la tranche la plus représentée est celle des 45 à 54 ans (avec 25,8 % et 25,4 % du total respectivement). En comparant ce chiffre avec celui de l'enquête typologique réalisée sur les données de la Martinique pour l'année 2014 (et selon lequel la tranche des 45 à 54 ans était alors majoritaire avec 32,3 %), on peut avancer que cette différence géographique repose essentiellement sur un effet de génération : si la génération actuelle des 55 à 64 ans est surreprésentée parmi les débiteurs surendettés à la Martinique, elle est aussi la plus nombreuse dans la population, dont le vieillissement est plus avancé que dans l'Hexagone ou en Guadeloupe.

Une autre spécificité martiniquaise tient à la faiblesse de la proportion des surendettés locataires (58,2 %) relativement à leur poids dans l'Hexagone (74,4 %) et dans les DOM (62,8 %). Cette caractéristique peut s'expliquer par la part significative des personnes surendettées hébergées et occupants à titre gratuit en Martinique (25,1 % contre 11,5 % en France, et 20,2 % dans les DOM), où la cohabitation liée à la solidarité intergénérationnelle, la part de l'habitat informel et le nombre de biens fonciers privés occupés en indivision successorale sont élevés<sup>2</sup>.

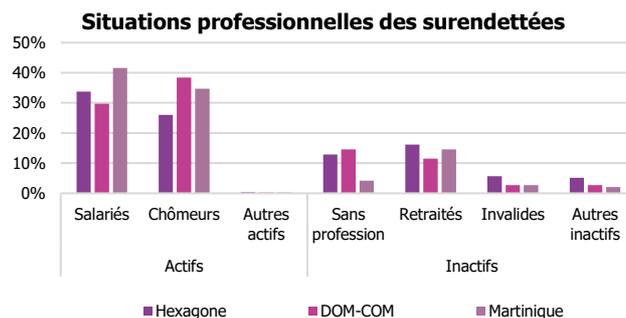
<sup>1</sup> À l'exception des dettes exclues de la procédure.

<sup>2</sup> Voir notamment le rapport de la Cour des Comptes sur le logement dans les départements et régions d'outre-mer, publié en septembre 2020.

## ... et principalement des personnes sans emploi ...

Les personnes surendettées comptent dans leurs rangs une majorité d'actifs en Martinique (76,6 %). Cette majorité est significativement plus élevée que dans l'Hexagone (60,1 %). Au sein des actifs, la part des salariés en CDI est plus importante à la Martinique (35,0 % contre 27,2 %), tout comme celle des chômeurs (34,7 % contre 26,0 %). Ce dernier écart reflète l'importance structurelle du niveau du chômage à la Martinique, dont le taux (12,4 %) est supérieur de 4,4 points à celui de l'Hexagone en 2020.

La répartition selon les professions et les catégories socioprofessionnelles indique que les employés représentent la part la plus importante des débiteurs surendettés en Martinique (42,7 %, contre 30,5 % dans l'Hexagone) devant les personnes sans activité professionnelle (38,0 % et 28,3 % respectivement). Elle révèle également que les ouvriers sont nettement moins nombreux parmi les surendettés martiniquais (3,9 %) qu'en France hexagonale (21,5 %). Toutefois, cette distribution reflète en partie la tertiarisation accrue de l'emploi dans le tissu économique de la Martinique. Le secteur tertiaire y représente 84,7 % de l'emploi salarié contre 80,9 % dans l'Hexagone. De plus, le recensement de 2018 suggère que la Martinique abrite une proportion d'employés plus importante (34,5 %) que l'Hexagone (27,3 %).



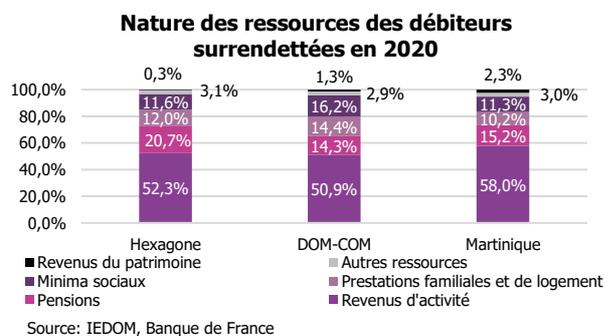
Source: IEDOM, Banque de France

## ... disposant de faibles ressources n'excédant pas le SMIC

Le surendettement concerne majoritairement des personnes à faibles ressources. Si la plupart des débiteurs surendettés disposent de revenus d'activité (58,0 % en Martinique et 52,3 % dans l'Hexagone), le niveau des ressources nettes mensuelles reste inférieur au SMIC<sup>1</sup> pour 68,2 % des débiteurs martiniquais et 75,3 % des débiteurs hexagonaux. De plus, en Martinique comme dans l'Hexagone, une part importante des surendettés (21,5 % et 23,6 % respectivement) tirent leurs principales ressources financières de prestations sociales<sup>2</sup>.

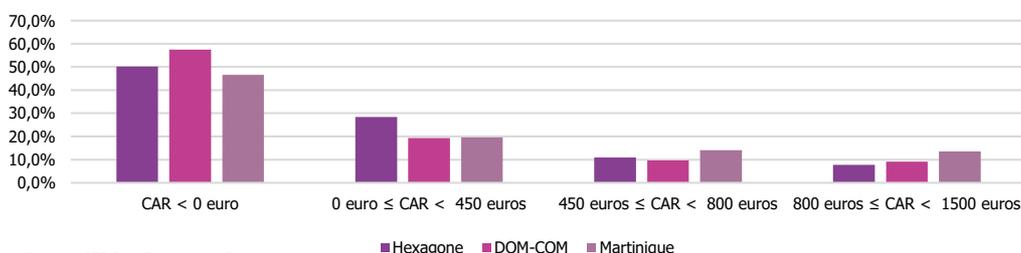
Les revenus issus du patrimoine ne représentent en revanche que 2,3 % des ressources des débiteurs surendettés martiniquais (0,3 % pour les Hexagonaux). S'ils sont majoritairement inférieurs à 2 000 euros (79,4 % pour les Martiniquais et 82,5 % pour les Hexagonaux), il faut noter que 17,4 % des débiteurs martiniquais (13,5 % des débiteurs de l'Hexagone) disposent d'un patrimoine immobilier et financier supérieur à 50 000 euros.

La faiblesse des ressources entraîne une capacité de remboursement<sup>3</sup> négative pour 46,6 % des surendettés, soit un niveau proche de l'Hexagone (50,1 %). Cette situation s'explique par le nombre élevé de Martiniquais vivant sous le seuil de pauvreté<sup>4</sup>, le nombre important de foyers à bas revenus à la Martinique et par un coût de la vie élevé. En 2018, 54,8 % des foyers fiscaux déclarent percevoir des revenus mensuels inférieurs à 1 250 euros. Par ailleurs, l'enquête spatiale des prix<sup>5</sup> révèle que le coût de la vie est plus élevé à la Martinique par rapport à l'Hexagone.



Source: IEDOM, Banque de France

## Capacité de remboursement (CAR) des débiteurs surendettés en 2020



Source: IEDOM, Banque de France

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SMIC net est de 1 219 euros mensuel pour 35 heures de travail hebdomadaire.

<sup>2</sup> Il s'agit de prestations familiales et de logement ou encore de minima sociaux (RSA).

<sup>3</sup> La capacité de remboursement fait référence à l'ensemble des ressources disponibles pour apurer le passif après imputation des sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du débiteur et celle de son foyer, ainsi qu'aux différentes charges courantes.

<sup>4</sup> En 2017, 28,6 % des Martiniquais (soit 96 400 personnes) vivent sous le seuil de pauvreté contre 14,1 % dans l'Hexagone : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4622691>

<sup>5</sup> Enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908163>

### III – Typologie de l'endettement : le poids des dettes à la consommation

Les difficultés financières des personnes surendettées relèvent de trois postes budgétaires : les dettes financières, les dettes de charges courantes et les autres dettes<sup>1</sup>.

#### Les dettes financières pèsent le plus lourd

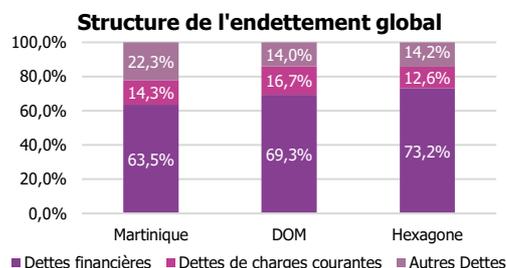
En 2020, l'endettement global des débiteurs surendettés martiniquais s'élève à 18,2 millions d'euros.

Les dettes financières en représentent la plus grosse partie (63,5 %) et constituent ainsi le premier poste d'endettement. Les dettes financières se composent essentiellement des dettes à la consommation (54,1 %) et des dettes immobilières (42,2 %).

Les dettes à la consommation occupent une place prépondérante dans l'endettement financier à la Martinique, comme dans l'Hexagone (50,7 %). Chaque dossier de surendettement compte ainsi 3,3 dettes à la consommation en moyenne. Par ailleurs, le montant moyen des dettes à la consommation s'élève à 27 933 euros par dossier (contre 22 916 euros dans l'Hexagone) et est réparti entre prêts personnels (83,6 %), crédits renouvelables (9,9 %), et crédits affectés/LOA (6,4 %).

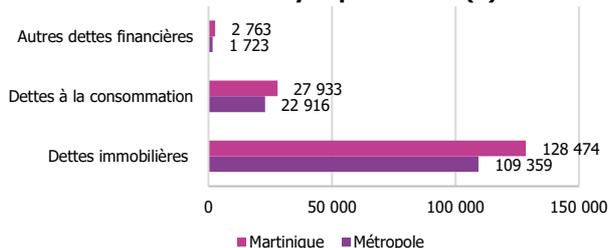
Les dettes immobilières représentent la deuxième plus grosse catégorie d'endettement financier en Martinique (42,2 %), comme dans l'Hexagone (47,0 %). Ces dettes se composent à 90,1 % de prêts immobiliers, elles sont relativement moins nombreuses (1,4 dette par dossier) mais leur montant moyen est significativement plus élevé (128 474 euros, 109 359 euros dans l'Hexagone).

Les autres dettes financières sont composées de découverts et dépassements. Elles représentent une faible part de l'endettement financier : 3,6 % à la Martinique contre 2,3 % dans l'Hexagone. En moyenne, les dossiers de surendettement intègrent 1,2 dette de ce type par dossier, pour un endettement moyen de 2 763 euros (contre 1 723 euros dans l'Hexagone).



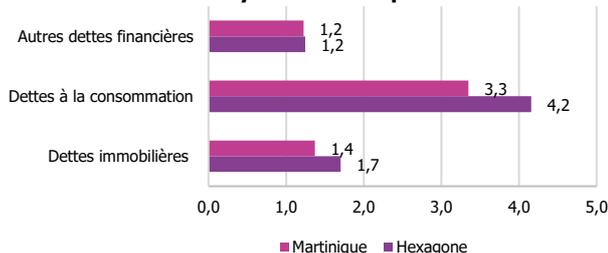
Source: IEDOM, Banque de France

#### Endettement moyen par dossier (€)



Source: IEDOM, Banque de France

#### Nombre moyen de dettes par dossier



Source: IEDOM, Banque de France

#### Les surendettés cumulent souvent plusieurs postes de dettes

Les « autres dettes » représentent 22,3 % de l'endettement global (14,2 % dans l'Hexagone) et constituent à cet égard le deuxième poste d'endettement en Martinique. Elles se composent principalement de dettes diverses<sup>2</sup> (58,7 %), de dettes pénales et réparations pécuniaires (27,5 %), de dettes sociales<sup>3</sup> (8,8 %) et de dettes professionnelles (5,0 %). Parmi les dettes diverses, le poids significatif des prêts de la famille et des dettes en tant que caution traduit l'importance des mécanismes de solidarité financière à la Martinique.

Les dettes de charges courantes représentent 14,3 % de l'endettement global (12,6 % dans l'Hexagone), ce qui en fait le dernier poste d'endettement des Martiniquais. Les dettes fiscales (49,6 %) constituent la principale composante des dettes de charges courantes, devant les dettes de logement (31,8 %) et les dettes d'énergie et de communication (10,1 %).

Au final, sur un total de 309 dossiers recevables, 83,5 % comportent des dettes financières, 83,2 % des dettes de charges courantes et 50,6 % d'autres dettes. À la Martinique, un dossier de surendettement est ainsi composé en moyenne de 7,0 dettes distinctes.

<sup>1</sup> Les autres dettes comprennent : les dettes sociales, les dettes diverses (huissier, avocat, ...), certaines dettes professionnelles et les dettes pénales et réparations pécuniaires.

<sup>2</sup> Les dettes diverses comprennent notamment les frais d'huissier ou d'avocat, les prêts envers la famille, les chèques impayés et les dettes en lien avec une caution.

<sup>3</sup> Les dettes sociales comprennent notamment les cotisations auprès d'organismes d'aide sociale (CAF, Fonds solidarité pour le logement, etc.), les cotisations employeurs et comité d'entreprise, les ASSEDIC et les indemnités de Sécurité sociale ou de caisse de retraite.

## LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT À LA MARTINIQUE

La commission de surendettement a pour vocation de trouver des solutions adaptées à chaque débiteur. Organisme public compétent à l'échelle du département, elle produit mensuellement des statistiques et annuellement un rapport d'activité disponible sur le site de [l'IEDOM Martinique](#).

Documents liés :

- [Règlement intérieur](#) de la commission de surendettement ;
- Dossier de surendettement : [notice explicative](#) ;
- Dossier de surendettement : [formulaire de dépôt](#).

La déclaration en ligne des dossiers de surendettement est ouverte aux particuliers. Pour plus d'information : <https://www.iedom.fr/martinique/particuliers/surendettement/article/informations-pratiques>

### Pour aller plus loin :

Plusieurs publications sur le sujet ont été produites par l'IEDOM et la Banque de France. Vous pouvez les retrouver en ligne :

« [Le surendettement dans les DOM, typologie 2020](#) », IEDOM, mars 2021.

« [Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2020](#) », Banque de France, février 2021.

« [Le surendettement en vidéo](#) », Banque de France.

« [Typologie du surendettement en Martinique](#) », IEDOM Martinique, mars 2016.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : C. DORWLING-CARTER – Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA  
Rédaction : M. ROVELA-MARTHELY – Éditeur: IEDOM